



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/WG.143/7
20 mars 1986

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

'PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe des Structures focales
nationales du Plan Bleu et du Programme
d'actions prioritaires

Athènes, 28-30 avril 1986

DOMAINES ET MODALITES DE COOPERATION
ET DE COORDINATION ENTRE LE PB ET LE PAP
ET LES AUTRES ELEMENTS DU PAM

UNEP

Athènes, 1986

S O M M A I R E

- I Introduction
- II Aspects institutionnels de la Coopération PB/PAP
- III Résultats de la Coopération en 1985
- IV Coopération en 1986-1987
- V Coopération avec les autres éléments du PAM

I - INTRODUCTION

1. Les programmes du Plan Bleu (PB) et du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) ont été discutés et adoptés : il a été reconnu au cours de la réunion des états riverains de la Méditerranée à Split en 1977 (UNEP IG 5/7) qu'ils mèneraient des activités indépendantes tout en s'apportant une aide mutuelle au sein du Planning Intégré du Plan d'Action pour la Méditerranée.

2. A la suite des conclusions retenues à la fin de la Réunion Extraordinaire des Parties Contractantes de la Convention pour la Protection de la Méditerranée contre la pollution en 1984 (PNUE/IG 49/5), une réunion conjointe des Plans Focaux Nationaux pour le PB et le PAP a eu lieu à Athènes en mai 1985 au cours de laquelle a été présenté, discuté et approuvé par les assistants un compte-rendu sur l'harmonisation et la coordination des activités du PB et du PAP (UNEP/WG 129/8 § 53-54).

3. Le présent compte-rendu, qui a été préparé en vue de la réunion conjointe des Points Focaux Nationaux du PB et du PAP prévue à Athènes du 29 au 30 avril 1986, contient des informations relatives à la coopération du PB et du PAP en 1985 et des propositions pour la coopération au cours des années 1986-1987.

4. Au tout début des activités du PB et du PAP, les Parties Contractantes de la Convention de Barcelone ont insisté sur la nécessité d'oeuvrer pour la coopération et l'harmonisation permanentes des deux programmes. Cette recommandation se retrouve chaque fois dans les conclusions de tous les comptes-rendus de réunions des Parties Contractantes.

5. A l'occasion de ce présent compte-rendu, les directeurs des deux programmes tiennent à préciser qu'ils ont soigneusement respecté les recommandations des Parties Contractantes et qu'ils ont veillé à ce qu'un échange constant d'information soit maintenu, de façon à s'assurer, avec l'aide de l'Unité de Coordination du PAM de l'harmonisation des activités du PB et du PAP ainsi que de la meilleure exploitation conjointe des données obtenues et des résultats acquis. Les deux directeurs confirment ici que dans ces domaines les résultats ont été satisfaisants et ils invitent les participants à la Réunion des Points Focaux Nationaux à apporter leurs suggestions et leurs idées pour aider à améliorer encore l'interaction entre les deux programmes, si cela est possible.

II - ASPECTS INSTITUTIONNELS DE LA COOPERATION PB/PAP

1. Les aspects institutionnels de la coopération mise en oeuvre par le Plan Bleu et le PAP se sont traduits par des réunions, des consultations au début des actions, des échanges de documents, la participation d'experts dans les programmes propres ainsi que par un échange régulier de correspondance.

2. Au cours de 1985, le PB et le PAP ont organisé les réunions et les consultations suivantes :

- Réunion de coordination à Sophia-Antipolis les 3 et 4 février,
- Consultation au cours de la réunion sur les systèmes d'information (Athènes 14-15 mars),
- Consultation au cours de la réunion PAM/UNIC* (Athènes 23-25 avril),
- Consultation au cours de la réunion conjointe du PB et du PAP (Athènes 9-12 mai),
- Réunion à l'occasion de la Conférence des Parties Contractantes (Gênes 9-12 septembre),
- Consultation à l'occasion de la réunion Protocole Tellurique/PB (Athènes 9-13 décembre).

3. Des discussions et des consultations ont également eu lieu au début de la phase II du Plan Bleu ainsi qu'aux étapes préparatoires de plusieurs actions prioritaires. Des suggestions et des résultats présentés par le PAP ont été retenus dans la préparation des scénarios tandis que des recommandations du Plan Bleu relatives aux conflits dans les zones côtières de la Méditerranée ont été ajoutées aux notes de référence pour la préparation des documents du PAP dans les domaines du tourisme, de la gestion des déchets solides et liquides, de l'aquaculture et de la protection des sols.

4. Des consultants du PAP ont participé à la préparation des scénarios du PB tandis que des experts du PB ont participé à l'Action Prioritaire sur le planning intégré et la gestion des zones côtières.

III - RESULTATS DE LA COOPERATION EN 1985

Interactions principales :

1. Les besoins en données, et des commentaires résultant des travaux de seconde phase du Plan Bleu ont été incorporés aux activités suivantes du PAP :

(a) "Gestion des Ressources en Eau" :

- aspects globaux de la gestion des ressources en eau ;
- portée de la réutilisation de l'eau en particulier pour l'irrigation ;
- élargissement du programme pour y adjoindre les problèmes intéressant la Méditerranée tout entière ;
- grandes îles de la Méditerranée ;
- ressources en eau - considérations touristiques.

* Centre d'Information des Nations Unies.

(b) "Planning Intégré et gestion des zones côtières" :

- orientation vers un "traitement" du savoir et de l'expérience dans plusieurs zones sujettes à conflits et des domaines délicats (aménagement du littoral, urbanisation, disparités côte-arrière-pays, développement des régions pour le tourisme, méthodes et moyens de planification).

(c) "Restauration et reconstructions des centres urbains historiques" :

- interrelation entre le développement touristique et la protection des sites historiques.

(d) "Protection des sols" :

- par une incitation à protéger les sols contre l'érosion, par la gestion des sols et la protection de la forêt.

(e) "Gestion des déchets solides et liquides" :

- un questionnaire a été préparé conjointement en vue de l'élaboration des rapports nationaux.

(f) "Aquaculture" :

- les possibilités de production devraient être évaluées.

(g) "Tourisme" :

- questionnaire préparé conjointement pour les rapports nationaux ;
- promotion des types les plus dynamiques de tourisme ;
- tendances pressenties du développement touristique ;
- rôle du tourisme dans les politiques de développement des pays méditerranéens, pays par pays.

(h) "Sources d'énergie renouvelable" :

- on a particulièrement insisté sur la nécessité d'examiner la possibilité d'appliquer largement et à coût réduit des systèmes d'énergie renouvelable en Méditerranée.

2. L'influence du PAP sur les travaux du Plan Bleu s'est manifestée par l'application globale et la synthèse de résultats acquis, et à travers les actions lancées jusqu'ici par le PAP.

- Prise de conscience de l'exposition des zones côtières de la Méditerranée aux risques sismiques qui représentent un danger toujours actuel dont devront tenir compte les plans de développement ;

- Bon usage du savoir et de l'expérience acquis au cours de l'Action Prioritaire de la Protection des Sols (bien que cette action n'en soit qu'à son stade initial on s'attend à des résultats d'une importance capitale) ;

- Décision d'incorporer les connaissances, l'expérience et les informations acquises sur l'action à mener pour la gestion des déchets solides et liquides, à la préparation de quelques scénarios ;

- Les résultats en rapport direct ou indirect avec la gestion des zones côtières ont été largement pris en compte de façon à utiliser ces données en vue de la future sélection des zones qui bénéficieront du transfert des connaissances acquises et de l'expérience, du niveau national au niveau local.

IV - COOPERATION EN 1986-1987

Poursuivant la coopération effective en 1985, les formes suivantes de coopération ont été proposées pour la période 1986-1987 :

1. Participation des experts du PB aux séminaires PAP. Il sera demandé aux participants du PB de fournir tous renseignements utiles sur les problèmes globaux majeurs et d'y concentrer leur intérêt en priorité.

2. Suite aux questions qui seraient soulevées et formulées par le Plan Bleu, le PAP rédigera des résumés de ses résultats, de ses expériences et des recommandations issues d'actions prioritaires de façon à les rendre les plus valables possibles pour l'élaboration des scénarios du Plan Bleu.

3. Au cours du deuxième semestre 1986 des réunions "à la demande" PB/PAP seront organisées pour passer en revue et incorporer les résultats du PAP dans les scénarios sectoriels du PB.

4. Le Plan Bleu procède à une étude sur la méthodologie du transfert des résultats des scénarios du niveau national au niveau local (comment réaliser une présentation des scénarios locaux par traitement des données géographiques). Le PAP insèrera ultérieurement les résultats de cette étude dans son Action Prioritaire sur le planning intégré des zones côtières.

5. Les résultats obtenus par les scénarios du Plan Bleu seront analysés par le PAP et utilisés dans ses Programmes d'Action de 1987 ainsi que dans la préparation du projet de programme pour 1988-1989.

CONCLUSIONS

6. En conclusion, on peut souligner que, jusqu'ici, les activités du Plan Bleu et du Programme d'Actions Prioritaires ont réussi : (a) à mettre en oeuvre une coopération efficace, (b) à éviter que ces actions ne débordent de leur cadre ou ne soient menées en double exemplaire et (c) à réaliser une harmonisation des activités et de l'interprétation des résultats au sein des deux programmes.

V- Coopération avec les autres éléments du PAM

1. Le Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la mer Méditerranée (MED POL - PHASE II) a été adopté pour une période de dix ans (1981-1990) à la deuxième réunion ordinaire des Parties contractantes (Cannes, 2-7 mars 1981). Il a pour composantes essentielles : la surveillance continue, la recherche et les critères de qualité du milieu.
2. Outre le programme fondamental, le MED POL est chargé de l'application scientifique et technique du protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du protocole relatif aux immersions.
3. Les activités du MED examinées ci-après revêtant une importance toute particulière tant pour le PB que pour le PAP.
4. Programmes nationaux de surveillance continue :

A la fin février 1986, l'Unité de coordination avait signé des accords sur leurs programmes nationaux respectifs de surveillance continue avec sept pays (Algérie, Chypre, Israël, Liban, Malte, Maroc, Yougoslavie). Il est prévu qu'à la fin avril 1986 des accords auront été signés avec cinq autres pays (Egypte, Grèce, Libye, Tunisie, Turquie). Dans le cadre de ces programmes nationaux en cours d'exécution, bon nombre de données sont recueillies sur les sources de pollution et elles présentent un grand intérêt pour le PB et le PAP.

5. Surveillance continue d'émissaires sous-marins sélectionnés :
Dans cette action conjointe CAR/PAP-OMS/EURO-MEDUNIT, la surveillance de la qualité du milieu récepteur d'émissaires sous-marins sélectionnés dans sept pays à raison d'un chacun (Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Tunisie et Yougoslavie) est en cours d'organisation pour une période d'un an à compter d'avril 1986. Un projet de directives ayant trait à cette surveillance continue a été élaboré et la réunion des chercheurs responsables se tiendra à Split du 26 au 28 mars 1986.
6. Surveillance continue de sites d'aquaculture sélectionnés :
La surveillance continue d'un seul site d'aquaculture dans plusieurs pays est en cours d'organisation conjointe par le CAR/PAP et la MEDUNIT, et cette activité sera intégrée dans les programmes nationaux respectifs de surveillance continue.

7. Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances énumérées dans le protocole relatif à la pollution d'origine tellurique :

Afin de proposer des mesures opportunes (y compris, le cas échéant, des critères appropriés de qualité du milieu) pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution par les substances énumérées aux annexes I et II du protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, une évaluation de l'état de la pollution sera établie pour chaque groupe de substances. Ces évaluations devront notamment comporter des renseignements sur les sources de pollution quantitatives sur la production et l'utilisation des substances visées. Ces renseignements seront très utiles au PB comme au PAP. La réunion d'experts de l'application technique du protocole relatif à la pollution d'origine

tellurique (Athènes, 9-13 décembre 1965) est convenue d'un calendrier (1986-1995) d'établissement des évaluations pour chaque groupe de substances.

8. Etude des sources telluriques et des quantités de polluants atteignant la mer Méditerranée: Chaque étude est une version actualisée et améliorée de l'étude de 1977 et elle doit permettre de recueillir des informations sur les sources et les quantités de polluants d'origine tellurique atteignant la mer Méditerranée. Les informations recueillies au cours du deuxième semestre 1986 et qui seront traitées à la fin de cette même année offriront un grand intérêt pour le PB et le PAP, notamment pour l'établissement des scénarios dans le cadre du Plan Bleu.
9. Evaluation des avantages et insuffisances des canalisations sous-marines : Cette action particulière, menée dans le cadre de l'application du protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, fournira des données intéressantes pour le PB et le PAP. Lors de l'élaboration de cette évaluation qui sera prête à la fin 1986, les résultats de l'action du PAP concernant la gestion, la collecte et l'élimination des déchets seront exploités au mieux.
10. Evaluation de l'impact sur l'environnement : Cette action du PAP revêt une importance toute particulière pour l'application du protocole relatif à la pollution d'origine tellurique.
11. Le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées récemment établi en Tunisie a comme première tâche d'établir un fichier informatisé des aires protégées marines et côtières existantes, proposées et potentielle du pourtour du bassin méditerranéen. Un Répertoire des Aires spécialement protégées existant en Méditerranée sera publié au plus tard dans l'année 1986. Les renseignements à assembler seront d'un intérêt particulier pour le Plan Bleu, le PAP (projet d'aquaculture) et le MED POL.
12. Les renseignements assemblés par le MED POL sont utilisés par le Centre Régional méditerranéen de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC) à Malte dans le but d'assister les Parties contractantes à préparer des plan nationaux d'urgence de lutte contre la pollution.